

Séance du 29 août 2025
Délibération n°2025-53

L'an deux mille vingt cinq, le 29 août, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	13

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean-Christophe PRORIOLO, Bernard SOUTON Gilles TRONCHON

Absents : Philippe DELAIGUE

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 19 août 2025.

OBJET : Convention d'entretien des sentiers de randonnées et de circuits VTT.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention d'entretien des sentiers de randonnées et de circuits VTT.

Cette convention, qui précise les engagements de la commune et de la communauté d'Agglomération, assure la pérennité et la qualité de ces itinéraires, véritable atouts pour la valorisation de notre territoire et le développement de son attractivité touristique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La reconduction de la nouvelle convention actualisée avec le service concerné de l'Agglomération du Puy
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

La secrétaire,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 02 SEP. 2025 et affichage en mairie le 02 SEP. 2025